

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP *Sc/SH-07*
Séance du **13 JUIN 2007**

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

MULHOUSE, 4-6 RUE SCHLUMBERGER

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5°/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve les propositions des assemblées générales des copropriétaires de l'immeuble 4-6 et 4-6-8-10 rue Schlumberger à MULHOUSE, telles que figurant en annexe au rapport,
- ❖ approuve la prise en charge par le Département des dépenses correspondantes, d'un montant total de 523 359,62 € pour la copropriété 4-6 rue Schlumberger, et de 27 006,24 € pour la copropriété 4-6-8-10 rue Schlumberger.
- ❖ Autorise le Président ou son représentant à engager des négociations pour obtenir le remboursement total ou partiel de la quote-part des travaux due par le second copropriétaire du 4-6 rue Schlumberger, pour un montant de 22 000 €.
- ❖ Précise que ces dépenses seront imputées sur l'enveloppe 13498, chapitre 11, nature 614, fonction 50 du budget départemental pour les charges de copropriété, et sur l'enveloppe 95934, chapitre 21, nature 21313 fonction 50, et l'enveloppe 95935, chapitre 21, nature 21351 fonction 50 pour les travaux exceptionnels.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions